# Suppression du malus sur la pension des indépendants et réforme du bonus pension

Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture



#### **MALUS**

- Réduction définitive sur la pension d'un indépendant qui prend sa pension de manière anticipée
- En 2012, lorsque l'indépendant n'avait pas atteint une carrière de 42 ans, le montant de la pension était diminué de :

Age de la prise de pension	Réduction en % de la pension d'indépendant
60 ans	25%
61 ans	18%
62 ans	12%
63 ans	7%
64 ans	3%

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013: suppression pour les indépendants qui
- prennent leur pension à partir de 63 ans,
- prennent leur pension avant l'âge de 63 ans, pourvu qu'ils aient une carrière d'au moins 41 ans à leur actif,

➤ A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014: suppression totale et définitive du malus



#### Résumé:

	2012		2013		Àpd 2014
Carrière	< 42	42 et +	<41	41 et +	/
60 ans	25%	/	25%	/	/
61 ans	18%	/	18%	/	/
62 ans	12%	/	12%	/	/
63 ans	7%	/	/	/	/
64 ans	3%	/	/	/	/

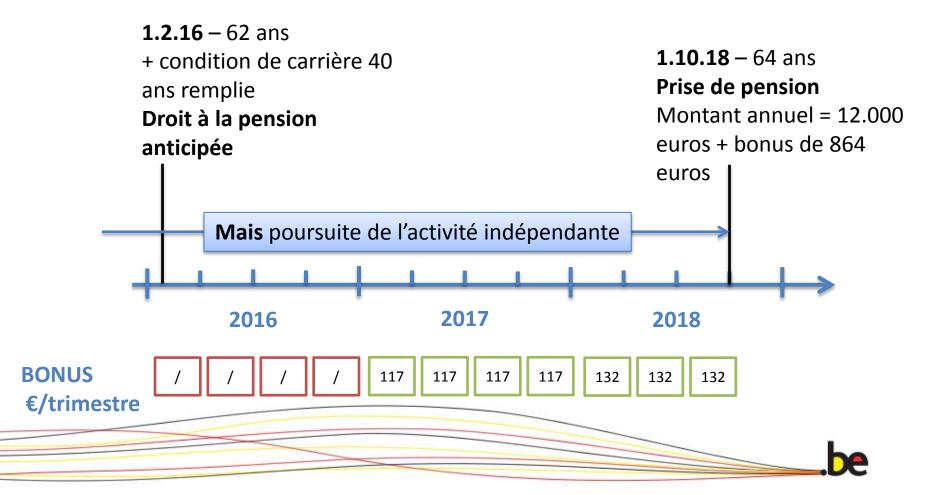


#### Bonus

- TI: même système que pour les autres travailleurs
- ➤ Octroyé à ceux qui poursuivent plus d'un an leur activité professionnelle au-delà de la date à laquelle ils peuvent partir à la pension anticipée et à ceux qui poursuivent au-delà de 65 ans (avec condition de carrière : 40 ans)



### Exemple 1 : Pour l'indépendant qui remplit les conditions pour la pension anticipée



## Exemple 2: Pour l'indépendant qui ne peut pas prétendre à la pension anticipée

